Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_291-DE

Délibération n° 2026.291

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	49

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :

Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

T. TOUTAIN et J. RONDIN ne prennent pas part au vote

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.291 - Attractivité Économique - Clubs sportifs - Attribution de subventions pour la saison 2026/2027

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_291-DE

Fougères Agglomération **2026.291**

2026.291 - Attractivité Économique - Clubs sportifs - Attribution de subventions pour la saison 2026/2027

Chaque année, Fougères Agglomération soutient les clubs sportifs locaux évoluant au niveau national, compte tenu des retombées économiques positives pour le territoire (attractivité...).

- Pays de Fougères Basket - maintien en Nationale 1 – équipe masculine :

Depuis la montée en Nationale 1 en 2024, le club bénéficie d'une subvention annuelle de 100.000 €. Toutefois, Fougères Agglomération a apporté un soutien exceptionnel complémentaire lors de la Saison 2024/2025 de 80.000 €. Ce soutien financier était conditionné à un rattrapage lissé par réfaction sur le montant des 4 prochaines subventions annuelles. Par conséquent, la subvention pour la saison 2026/2027 s'élèvera à 80.000 € :

La subvention sera versée en deux fois :

- 1ier versement en novembre 2026, pour un montant de 60.000 €;
- 2nd versement en mai 2027, pour un montant de 20.000 €.
- Rugby Pays de Fougères – maintien en Fédérale 2 - équipe féminine : L'équipe féminine du club se maintient en Fédérale 2 (considéré comme un niveau national) pour cette nouvelle saison. Par conséquent, il est proposé de maintenir l'attribution une subvention de 15.000 € pour la saison 2026-2027.
- US-Fougères – descente en Régionale 1 – équipe masculine : compte tenu de la descente du club en Régionale 1, il est proposé de baisser progressivement la subvention attribuée, pour permettre au club d'adapter ses dépenses au nouveau classement. Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 20.000 € pour la saison 2026-2027.

Il est rappelé que ces subventions peuvent être revues chaque année, en fonction de l'évolution des clubs.

Une convention de partenariat sera établie avec chacun des clubs sportifs.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 21 septembre 2026 ;

T. TOUTAIN et J. RONDIN ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** au Pays de Fougères Basket, une subvention de 80.000 €, au titre de la saison à venir, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** au Rugby Pays de Fougères, une subvention de 15.000 €, au titre de la saison à venir, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** à l'US-Fougères, une subvention de 20.000 €, au titre de la saison à venir, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET